



Rédacteur : Bruno LUDWIG
Tél. 03 23 29 64 70
Email : bruno.ludwig02@gmail.com

N° d'affaire : P1602019

Client : **Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon amont**

Intitulé : Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du Clignon amont

Date : 12/09/2016

Compte rendu n°1 _ Relevé de décision

Lieu et date	Epoux-Bézu, le 29/08/2016	
Objet	Réunion de lancement « étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du Clignon amont »	
Validation	au 19/09/2016*	(* passé ce délai le compte rendu est considéré comme validé)

Résumé	Décisions
Présentation du bureau d'étude, de la mission et des modalités pratiques d'échanges	/
Discussion sur les enjeux locaux	/
Discussion sur les solutions envisagées, les difficultés rencontrées lors des études Hydratec et Sogeti, les pistes à explorer	/
Rendez-vous pour visite de terrain	fixés

A faire	Qui
Rencontres avec les représentants de la commune d'Epoux-Bézu	Liose et élus
Expertise de terrain	Liose
Rencontres avec les agriculteurs	Liose / agric.

Prochaine réunion COPIL	Date fixée ultérieurement
--------------------------------	---------------------------

Présentation de la mission

Le bureau d'études a présenté les étapes de la mission et le planning prévisionnel.

Voir la pièce jointe : *diaporama « R1 réunion de lancement »*

Objectif

L'objectif de la présente mission porte sur la conception d'un plan d'aménagement d'hydraulique douce, au stade d'avant-projet, puis projet, comprenant :

- la mise en place de pratiques agronomiques visant à la réduction du ruissellement et de l'érosion des sols,
- des préconisations de maîtrise des eaux pluviales en dehors des centres bourgs,
- l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce, reposant sur des solutions techniques simples à la mise en œuvre et d'entretien, telles que les haies, les fossés ou noues, les fascines ou gabions, les bandes ou chenaux enherbés,
- et la création de mares tampon (dispositifs de rétention et d'infiltration des eaux).

Ces aménagements d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols s'inscrivent dans un programme plus large de gestion des inondations sur Epaux-Bézu, ne faisant pas l'objet de la présente mission.

Discussion

Enjeux

Un des enjeux est de limiter les inondations sur les habitations dans le hameau de Buire, tant en réduisant l'aléa inondation (par réduction des crues sur le Clignon) qu'en limitant la vulnérabilité des biens (protection rapprochée des habitations) (Cf. PPRI en cours).

Madame Sabine Labourel de l'Agence de l'Eau Seine Normandie rappelle dans son courriel du 2 septembre 2016, que :

1. **l'enjeu de la présente mission est l'amélioration de la qualité des cours d'eaux et la préservation de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable des habitants par les aménagements d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols,**
2. **les inondations et les dégâts sur les biens et les personnes sont les conséquences de ces ruissellements.**

Evènements de printemps 2016

Le 31 mars 2016, le Clignon est en limite de débordement au droit du hameau de Buire. Le 30 ou 31 mai 2016, le Clignon déborde et inonde 1 habitation sur le hameau de Buire. Ces deux épisodes restent inférieurs à l'évènement de juillet 2000.

Zones contributives au ruissellement

Plusieurs zones contributives au ruissellement sont présentes sur le territoire :

- Z.I.D. de l'Omois et l'autoroute et l'échangeur de l'A4,
- voiries et bâtiments,
- parcelles agricoles,
- et lors des longues périodes pluvieuses du printemps 2016, les bois ont également contribué significativement aux ruissellements.

Ces 4 sources de ruissellement sont à prendre en compte.

Problématiques

1. Les inondations sur le hameau de Buire relèvent également de la faible capacité du Clignon au droit du hameau, de l'impact du moulin de Buire (Cf. étude de SAFEGE) et la présence d'habitations dans le lit majeur du cours d'eau.
2. Le schéma de gestion des eaux pluviales de la Z.I.D. de l'Omois et de l'autoroute A4 (échangeur inclus) doit être contrôlé, et éventuellement amendé.
3. En plus des propositions d'aménagements nouveaux, les solutions envisagées relèvent également de l'identification des aménagements existants, devant faire l'objet d'un suivi et de travaux d'entretien (par exemple, fossés de voirie à curer).
4. La question du financement sur le long terme doit déjà être prise en compte au stade de conception du plan d'aménagement, pour garantir sa pérennité. La piste de la création d'une ASA (association syndicale autorisée) a été évoquée pour permettre le financement des travaux d'entretiens et des dédommagements de pertes de récolte.
5. Il est précisé que l'ensemble du périmètre d'étude est dans l'aire d'alimentation du captage d'eau potable d'Epoux-Bézu.
6. Il est important de tenir compte de la présence des drainages agricoles, notamment sur le choix des aménagements et leur localisation. Par exemple, les haies ne peuvent être implantées sur les drains de drainage.

Référents

Les référents suivants ont été désignés :

- Monsieur Etienne HAY, maire d'Epoux-Bézu,
- Monsieur René LHOSTE, président du Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon,
- Monsieur Alexandre LEMARIE, représentant des agriculteurs, vice-président du Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon et élu d'Epoux-Bézu,
- Monsieur Jean Marc POIGNANT, représentant des riverains et élu d'Epoux-Bézu,
- Madame Mathilde BAUDRIER de l'Union des Syndicats, représentant le Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant du Clignon,
- Monsieur Bruno LUDWIG de LIOSE.

Planning

Le planning prévisionnel a été présenté et validé. Il permet de réaliser la mission en 8 mois¹, dont :

- du 29 août 2016 à mi-janvier 2017 pour la phase 1,
- et de mi-janvier à mi-avril 2017 pour la phase 2.

La rencontre avec les élus pour l'état des lieux a été fixée au :

- vendredi 02 septembre 2016 à 14h00 en mairie d'Epoux-Bézu, pour le volet « urbain »,
- et une visite de terrain avec Monsieur Alexandre LEMARIE effectuée l'après-midi du lundi 29 août 2016 pour le volet « agricole ».

Le démarrage des rencontres avec les agriculteurs est décalé à mi-novembre 2016, après la fin des travaux de champs.

¹ sous réserve d'une transmission des données et de l'organisation des réunions en un délai raisonnable